

Fiche

- La subordonnée de condition introduite par *si* est toujours à l'**indicatif**.

Le **mode de la principale**, lui, varie :

- si la condition est considérée comme sûre, la principale est à l'indicatif (ou à l'impératif) ; Exemple : *Si tu **pars**, je **t'accompagnerai**.*
- si la condition est incertaine, la principale est au conditionnel. Exemples : *Si tu **partais**, je te **suivrais**.* (indicatif imparfait + conditionnel présent) *Si tu **étais parti**, je **t'aurais suivi**.* (indicatif plus-que-parfait + conditionnel passé)
- Il y a d'autres subordonnées de condition :
 - les subordonnées introduites par *à condition que*, *pourvu que* ont leur verbe au **subjonctif** ; Exemple : *Il gagnera à condition qu'il soit bien entraîné.*
 - les subordonnées introduites par *au cas où* ont leur verbe au **conditionnel**. Exemple : *J'ai pris mon agenda au cas où j'oublierais un rendez-vous.*